



# 2004

## Rapport annuel

sur le prix et la qualité du  
service d'élimination des  
déchets ménagers



Plateau Picard  
*Communauté de communes*



Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif « au Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter à la population l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

<b>Introduction</b> .....	6
Présentation de la Communauté de Communes du Plateau Picard...	6
L'organisation du service déchets ménagers .....	7
Les réalisations de l'année 2004 .....	7
<b>Le fonctionnement: bilan technique et financier</b> .....	8
Les différents systèmes de collecte des déchets ménagers et assimilés .....	8
Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés.....	9
La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels.....	11
Les collectes sélectives des emballages, des papiers-cartons et du verre ménagers .....	12
La collecte sélective des déchets verts .....	15
La collecte en déchetterie .....	16
Bilan de l'utilisation des compacteurs.....	19
Bilan du CET 3 .....	20
La collecte des encombrants .....	21
Communication.....	22
Les études .....	22
<b>Synthèse technique et financière sur les différentes collectes</b> .....	24
Conclusions et perspectives .....	24
<b>Les investissements : description technique et financière</b> .....	27
Construction du Pôle social et Environnemental .....	27
Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny.....	27
Lancement d'une opération de tri des papiers dans les administrations.....	28
Mis en service des compacteurs mobiles sur les déchetteries.....	28
Ouverture d'un site de stockage des gravats collectés sur les déchetteries .....	28
<b>Annexe</b> .....	29
Délibérations 2004 dans le domaine des déchets ménagers.....	29

# matières

## Graphiques

Graphe 1 : Évolution des quantités de déchets collectés tous gisements confondus.....	8
Graphe 3 : Origines des recettes de fonctionnement.....	10
Graphe 2 : Répartition des postes de dépenses.....	10
Graphe 4 : Évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées.....	11
Graphe 5 : Évolution des quantités des 3 flux de déchets collectés aux PAV.....	13
Graphe 6 : Évolution de la quantité de déchets verts collectés en porte à porte.....	15
Graphe 7 : Répartition des quantités collectés par type de déchets.....	24
Graphe 8 : Répartition des coûts par type de déchets.....	24
Graphe 9 : Évolution du taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation.....	25
Graphe 10 : Courbes comparatives d'évolution des coûts d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec et sans collecte sélective.....	26

## Illustrations

Ill. 1 : Le périmètre de la Communauté de Communes du Plateau Picard.....	6
Ill. 2 : Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny.....	7
Ill. 3 : Inauguration du <i>Pôle social et environnemental</i> .....	7
Ill. 4 : La collecte des ordures ménagères en porte à porte.....	9
Ill. 5 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers.....	9
Ill. 6 : Le tri des emballages.....	14
Ill. 7 : Un habitant du Plateau Picard dépose 71 kg de déchets verts à sa porte en 8 mois.....	15
Ill. 8 : Sur le Plateau Picard, les déchets verts sont valorisés par compostage.....	16
Ill. 9 : Les déchetteries, des équipements très prisés des habitants.....	18
Ill. 10 : Compacter permet d'augmenter de 66% la capacité d'une benne.....	19
Ill. 11 : La collecte des encombrants, un service sur rendez-vous à domicile.....	21
Ill. 12 : Les articles d' <i>Autrement dit</i> informent régulièrement les habitants (...). ..	22
Ill. 13 : <i>Le Trimobile</i> , un outil de communication itinérant.....	22
Ill. 14 : Les DASRI présentent des risques sanitaires (...). ..	23
Ill. 15 : Le chantier du <i>Pôle social et environnemental</i> .....	27
Ill. 16 : Boîte de collecte des papiers dans les administrations.....	28
Ill. 17 : Topographie du site de stockage de gravats à Maignelay-Montigny.....	28

## Tableaux

Tabl. 1 : Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles.....	12
Tabl. 2 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE.....	13
Tabl. 3 : Évolution des dépenses de gestion du tri en PAV.....	14
Tabl. 4 : Évolution des recettes issues du tri en PAV.....	14
Tabl. 5 : Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte. ...	16
Tabl. 6 : Évolution des quantités (tonnes) de déchets collectés par déchetterie.....	17
Tabl. 7 : Répartition des quantités collectées en 2004 en déchetterie par matériau.....	17
Tabl. 9 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie.....	18
Tabl. 10 : Présentation des postes de recettes par déchetterie.....	18
Tabl. 11 : Bilan technique des compacteurs.....	19
Tabl. 12&13 : Calcul des rejets évités par l'utilisation du compactage.....	20
Tabl. 13 : Économies réalisées sur le transport de matériaux collectés en déchetteries.....	20
Tabl. 14 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats.....	21
Tabl. 15 : Présentation des dépenses et des recettes des différentes filières (...). ..	25





## L'organisation du service déchets ménagers

Notre politique de gestion des déchets ménagers est réfléchiée par une commission déchets présente et active présidée par **M. Jean-Louis Hennon** (1<sup>er</sup> Vice-président en charge des déchets).

Cette politique est mise en œuvre par une équipe technique motivée et dynamique :

- ▶ **M. Geoffrey Fumaroli**  
Responsable adjoint des services techniques en charge de la gestion des déchets ménagers ;
- ▶ **Mme Huguette Norblin**  
Assistante des services techniques ;
- ▶ **M. Sylvain Delattre**  
Chef de l'équipe des animateurs de déchetterie et chargé de la gestion courante (problèmes de collectes, liquidations des marchés...) ;
- ▶ **MM. Jean-Christophe Lagneau, Patrick Smardzewski, Nicolas Corbillon et Eric Voviaux** (arrivé en novembre 2004 en remplacement de M Lagneau)  
Animateurs de déchetterie ;
- ▶ **Mlle Cécile Cordina**  
Animatrice du Contrat Territorial Déchets (CTD).

Il convient de citer également le partenariat fort avec l'association de loi 1901 *La Recyclerie du Plateau Picard*. ◆

## Les réalisations de l'année 2004

L'année 2004 fut marquée par plusieurs investissements, par une augmentation importante des quantités de déchets collectés et enfin, par une forte hausse des prix unitaires des prestations de service.

Ces différents éléments vous seront présentés en détails tout au long de ce rapport. ◆ ■

**Ill. 2 : Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny**



**Ill. 3 : Inauguration du Pôle social et environnemental**



# Le fonctionnement : bilan technique et financier

## Les différents systèmes de collecte des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes a progressivement mis en place un certain nombre de collectes sélectives des déchets ménagers afin que chaque usager puisse participer activement à la protection de son environnement en faisant le tri de ses déchets et en réduisant significativement les quantités de déchets dirigés vers les décharges. La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard se décline donc en plusieurs services.

### Les collectes en porte à porte

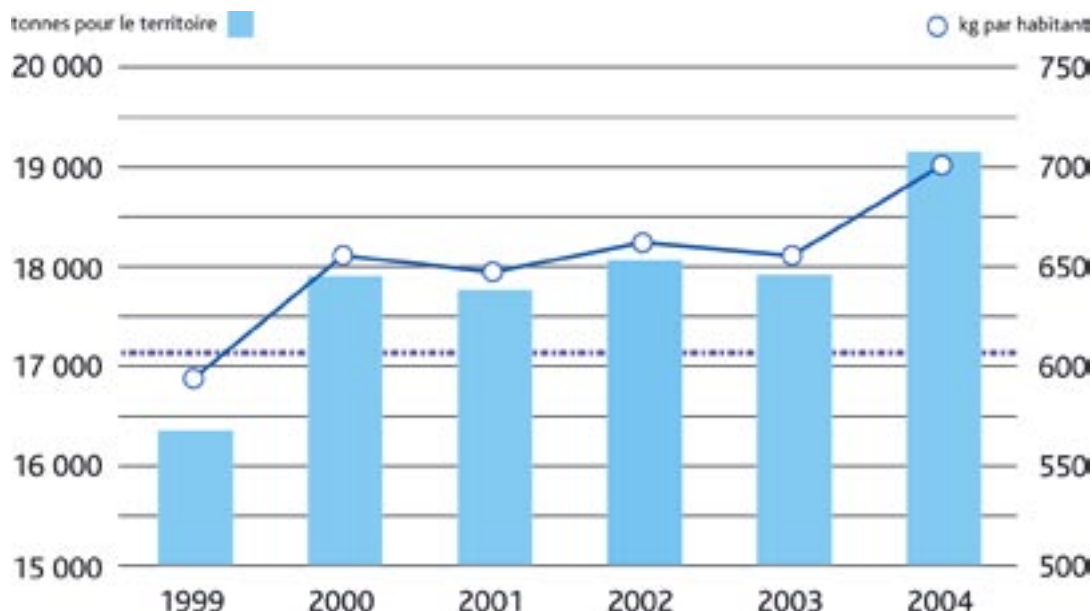
Le véhicule de collecte ramassent les déchets devant chaque habitation. Ces collectes concernent les ordures ménagères résiduelles (fraction restante après séparation des matériaux valorisables) et les déchets verts pouvant être contenus dans un sac de 50 litres (gazon, feuilles, fleurs fanées, petites tailles).

### Les collectes en apport volontaire

Les habitants font chez eux le tri des matériaux et les apportent directement aux différents points de collecte. Ces collectes concernent les emballages, journaux et verre ainsi que les matériaux collectés en déchetterie (carton, ferraille, encombrants, déchets verts volumineux, gravats, déchets toxiques, etc.).

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont repris dans les arrêtés 03A/36 du 8 octobre 2003 réglementant la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 12 décembre 2003 réglementant l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponible en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès du service déchets de la Communauté de Communes. ♦

Graphe 1 : Évolution des quantités de déchets collectés tous gisements confondus







Ill. 4 : La collecte des ordures ménagères en porte à porte

## Évolution de la production de déchets ménagers et assimilés

Le graphique n°1 présente l'évolution des quantités de déchets collectés, tout gisement confondu (non valorisables, déchets verts, points d'apport volontaire, déchetteries), auprès des habitants du Plateau Picard. La limite de 606 kilos représente la moyenne de production de déchets de toutes les communautés de communes membres du SYMOVE pour l'année 2001. L'analyse de ce graphique amène plusieurs constats.

Le premier est que les habitants de la Communauté de Communes du Plateau Picard produisent nettement plus de déchets que les habitants des collectivités voisines. Ce phénomène peut partiellement s'expliquer par le caractère rural du Plateau Picard et par un nombre de services offerts à la population sur le Plateau Picard plus important que sur d'autres collectivités.

Le second est que la production de déchets stabilisée depuis l'année 2000 autour de 650 kilos par an et par habitant a connu une forte augmentation en 2004, pour atteindre 700 kilos par habitant. Les phénomènes pour expliquer cette augmentation de 7% des quantités de déchets produits sont assez difficiles à identifier sans quelques années de reculs nécessaires. On peut toutefois citer l'augmentation de la population, ainsi qu'une forte augmentation des quantités de déchets verts collectés en porte à porte. Néanmoins ces deux débuts d'explication ne suffisent

pas à justifier cette augmentation brutale. Les années à venir nous permettront de savoir s'il s'agit « d'un accident » ou d'une tendance qui se confirme. Auquel cas, il conviendra de s'interroger de manière plus précise sur les raisons de cette augmentation.

Il convient tout de même de noter que l'augmentation de la production de déchets par habitant est un phénomène national qui est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Un changement des habitudes de consommation ;

### Ill. 5 : Moyenne nationale de la part de chaque flux de déchets ménagers

- 1- Emballages en papier/carton : 14%
- 2- Emballages en verre : 7%
- 3- Emballages en plastique : 26%
- 4- Emballage métalliques : 4%
- 5- Journaux, magazines et prospectus : 9%
- 6- Déchets putrescibles : 16%
- 7- Divers : 24%



- ▶ Une multiplication des emballages et des sur-emballages ;
- ▶ Un service de collecte des déchets plus large pour la population et qui génère une production accrue de déchets (déchets verts, déchetteries, colonnes d'apport volontaire,...) ;

L'illustration 5 présente la proportion de chaque catégorie de déchets dans notre poubelle. On constate que plus de 50% des déchets que nous produisons sont des matériaux qui peuvent être recyclés ou valorisés sous forme d'amendement organique ou de chaleur. ♦

## Aspects financiers

Cette partie expose les grands ensembles financiers du service déchets, dépenses et recettes de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement 2004 du service est de 1 753 908 € (354 554 € en investissement).

Chaque poste de dépenses est présenté dans un chapitre différent de ce rapport.

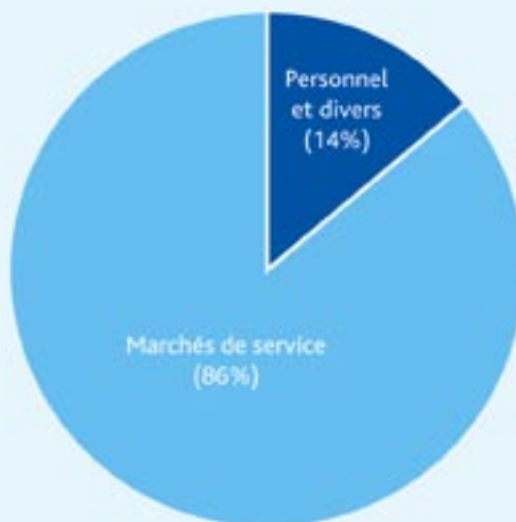
Les dépenses de fonctionnement ont pour origines :

- ▶ Coûts des personnels (animateurs de déchetterie, contrat territorial déchets,...),
- ▶ Coûts de gestion des contrats de prestations de service,
- ▶ Coûts divers.

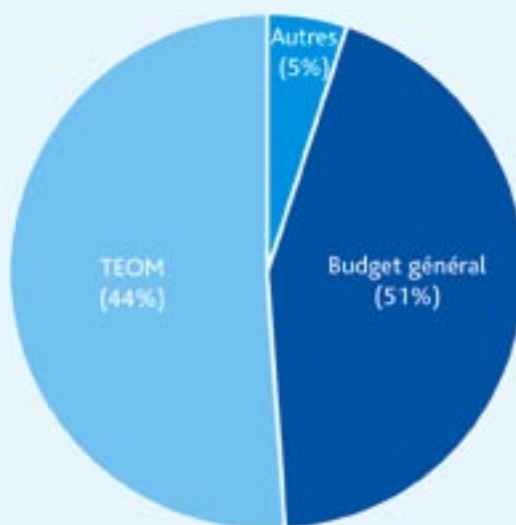
Les recettes de fonctionnement ont pour origines :

- ▶ Budget Général,
- ▶ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),
- ▶ Facturation des artisans,
- ▶ Autres (emploi-jeune, reversements Eco-emballages au titre du soutien à la collecte sélective, revente des matériaux).

Graphe 2 : Répartition des postes de dépenses



Graphe 3 : Origines des recettes de fonctionnement



## La collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, un déchet ménager ou assimilé résiduels, encore appelé *déchet ultime* ou *ordure ménagère résiduelle*, est le déchet restant dans le poubelle une fois les fractions valorisables extraites et orientées en vue d'être valorisées. Ces déchets ménagers résiduels ne sont pas valorisés.

### Organisation de la collecte

La collecte de ces déchets a lieu toute l'année, une fois par semaine, exceptés les 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Même si elle n'en a pas l'obligation réglementaire, la Communauté de Communes du Plateau Picard assure, sous certaines conditions, l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers produits par une activité professionnelle (commerce, tertiaire, artisanat, administration, association,...). Ces déchets, doivent

être physiquement identiques aux déchets ménagers et leur prise en charge ne doit pas nécessiter de contraintes particulières.

Les déchets doivent être présentés à la collecte dans des contenants spécifiés à l'article 6-3 de l'arrêté n°03A/36 du 8 octobre 2003, à savoir :

- ▶ laissé à leur appréciation pour les particuliers ;
- ▶ en conteneur normalisés pour les habitats collectifs ;
- ▶ en sacs ou en conteneur normalisé pour les professionnels.

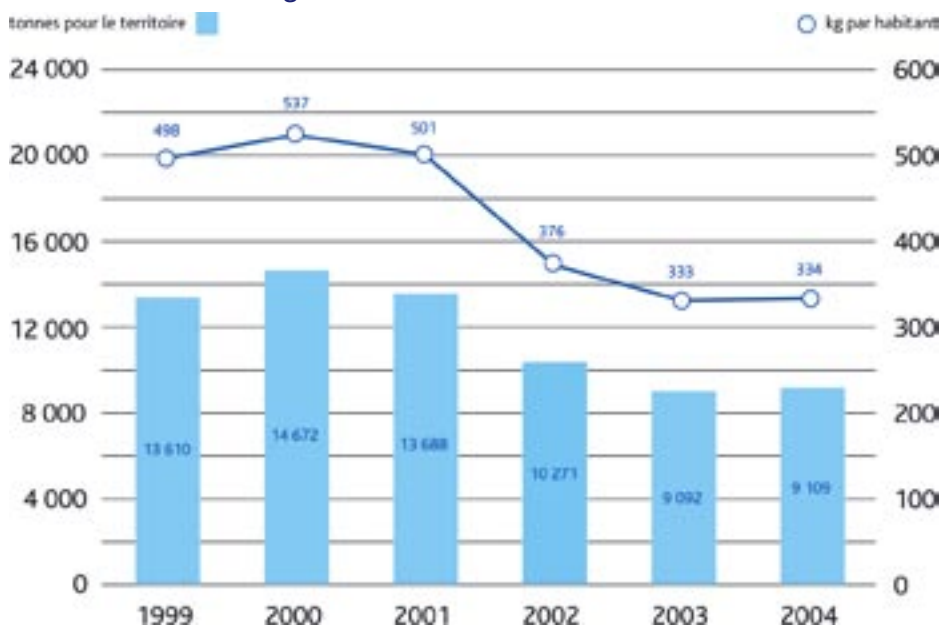
### Évolution des quantités de déchets ménagers non triés collectés

À l'inverse de la quantité totale de déchets ménagers, la quantité de déchets résiduels collectés se stabilise autour de 330 kilos par an et par habitant.

Cette tendance est plutôt positive. Elle est le résultat de toutes nos actions en matière de collectes sélectives. Ces collectes ont permis de détourner progressivement plus de déchets valorisables. Ce phénomène s'est accéléré avec les ouvertures des déchetteries, la collecte des déchets verts en porte à porte et la suppression de la collecte systématique des encombrants.

Néanmoins, les déchets résiduels restent les plus coûteux à éliminer. De plus, nous constatons encore trop souvent des matériaux recyclables dans les poubelles des usagers. Il faut donc rester mobilisé afin de convaincre les réticents que leur geste civique permettra d'éviter un alourdissement inexorable de la fiscalité. Des déchets orientés vers les bonnes filières coûtent nettement moins cher à traiter.

Graph 4 : Évolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées





## Perspectives

Au cours de l'année 2005, nous analyserons, en collaboration avec le SYMOVE, le contenu des poubelles d'ordures ménagères résiduelles. Ce travail nous permettra de quantifier les quantités de déchets valorisables qui restent dans les poubelles des habitants et qui pourraient être détournées.

Les résultats de cette analyse nous permettront de réaliser un bilan précis de nos actions et nous pourrions cibler plus spécifiquement notre communication. ◆

### Aspects financiers

Le tableau suivant présente l'évolution des coûts d'élimination des ordures ménagères résiduelles sur les deux dernières années.

Tabl. 1 : Évolution des coûts de gestion des ordures ménagères résiduelles

Dépenses	2003	2004
Collecte	320 287 €	363 196 €
Transport Traitement	518 051 €	579 682 €
Total	838 338 €	942 878 €
Total à la tonne	92,21 €	103,51 €
Total par habitant	30,71 €	34,54 €

Malgré la stabilisation des tonnages collectés, on constate une forte augmentation des coûts (+12% sur un an). Dans le cas de déchets ménagers résiduels, l'augmentation est la conséquence de la forte hausse des prix de certaines matières premières (principalement le pétrole). En effet, les prix des prestations de services sont indexés sur celui des matières premières.

## Les collectes sélectives des emballages, des papiers-cartons et du verre ménagers

### Organisation de la collecte

La collecte sélective des déchets ménagers d'emballages, de papiers-cartons et de verre se fait par apport volontaire. Les habitants trient leurs déchets chez eux et vont ensuite les déposer dans les colonnes prévues à cet effet. Les colonnes sont regroupées sur des *Points d'Apport Volontaire (PAV)*, à raison d'un pour 300 habitants (Ill. 6).

Ils sont constitués au minimum :

- D'une colonne pour les corps plats (papiers, cartons et cartonnets) ;
- D'une colonne pour les corps creux (bouteilles plastiques, boîtes métalliques, tétra-brick,...) ;
- D'une colonne pour le verre ;
- D'une vitrine pour l'affichage des résultats trimestriels.

Le choix de l'apport volontaire a été préféré à une collecte chez l'habitant car il induit des investissements financiers, techniques et humains beaucoup moins coûteux.

Les tonnages collectés à travers les PAV est représenté par le graphique n° 5.

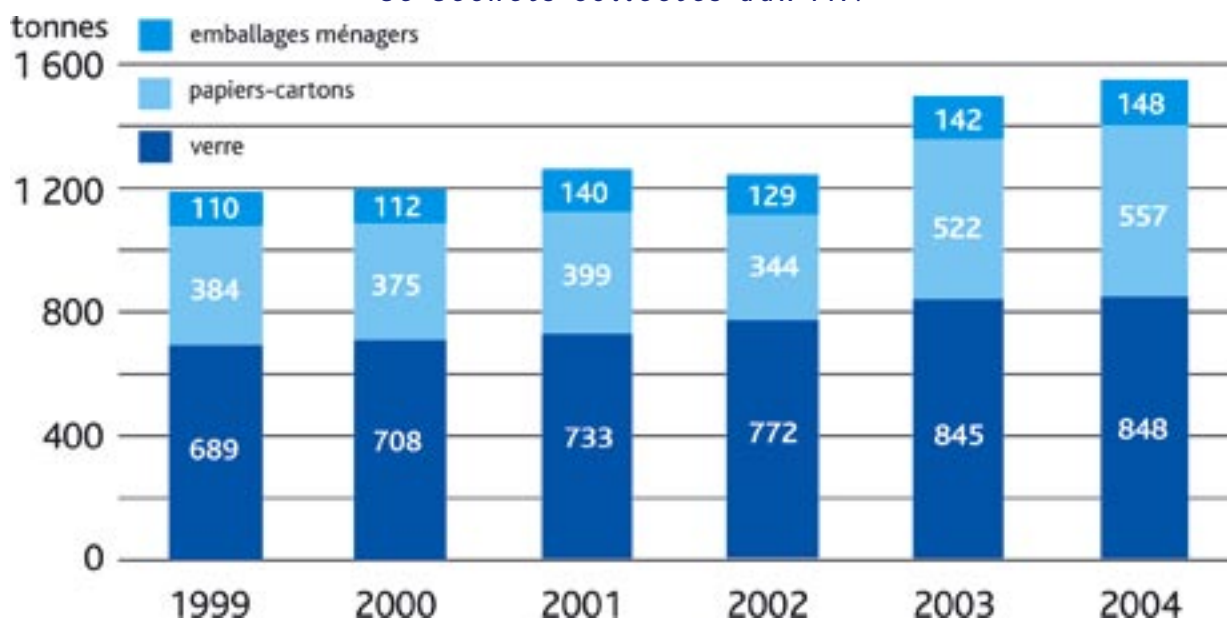
### Évolution des quantités de déchets collectés

Depuis sa mise en place, le tri sélectif connaît un engouement de plus en plus marqué de la part des usagers ceci se constate dans le suivi des quantités collectés.

### Bilan des caractérisation du SYMOVE (qualité du tri)

Le SYMOVE a réalisé, conjointement avec les collectivités adhérentes, entre avril 2002 et décembre 2003,

Graph 5 : Évolution des quantités des 3 flux de déchets collectés aux PAV



une série d'échantillonnages et de caractérisations des matériaux issus des collectes sélectives.

Les caractérisations consistent en l'analyse des différents matériaux contenus dans un échantillon prélevés lors du vidage au centre de tri des camions de collecte sélective. Pour notre collectivité les caractérisations ont été réalisées dans le centre de tri de la société *Gurdebeke*.

L'objectif de cette première campagne de caractérisation était d'établir, par collectivité, la composition moyenne des flux de matériaux issus des collectes sélectives.

Sur le territoire du SYMOVE, 6 collectivités collectent en porte à porte les déchets ménagers d'emballages, de papiers-cartons et de verre et 2 en apport volontaire (les Communauté de Communes du Plateau Picard et du Clermontois).

Les caractérisations montrent que l'apport volontaire permet de capter plus de journaux/magazines et de bouteilles plastiques mais moins de cartons/cartonnettes, d'emballages

métalliques et de briques alimentaires que la collecte en porte à porte. On constate un taux de refus de tri légèrement inférieur en apport volontaire par rapport à la collecte en porte à porte.

Afin de situer nos résultats, le tableau 2 présente les résultats sur les 2 collectivités en apport volontaire (les Communauté de Communes du Plateau Picard et du Clermontois) ainsi que la moyenne du SYMOVE.

		Plateau Picard	Clermontois	SYMOVE
Corps Plats	Journaux Magazines	74 %	82 %	69,4 %
	Cartons Cartonnettes	17 %	11 %	20,2 %
	Refus	10 %	6 %	10,4 %
Corps creux	Acier	15 %	14 %	21 %
	Aluminium	0,6 %	0,6 %	0,8 %
	Plastiques	59 %	64 %	50 %
	Briques alimentaires	8 %	7 %	10 %
	Refus	18 %	14 %	18 %

Tabl. 2 : Synthèse des caractérisations effectuées par le SYMOVE



## Aspects financiers

En règle générale les taux de refus en apport volontaire sont sensiblement inférieurs à ceux des collectes en porte à porte (de l'ordre de 5 à 7 % sur les corps plats et 10 à 12 % sur les corps creux).

Sur notre collectivité les taux de refus constatés sont supérieurs à la tolérance. Les erreurs de tri les plus fréquentes sont dues à un manque de connaissances ou à l'inattention :

- ▶ Pour les corps plats, présence de publicités filmées, d'enveloppes, de briques alimentaires et de bouteilles en verre ou en plastiques,...
- ▶ Pour les corps creux, présence de sacs plastiques, de bouteilles d'huiles en plastiques, de bâches, de pots de yaourt,...

### Perspectives

En 2005, nous poursuivrons nos efforts pour l'intégration paysagère des plates-formes et l'entretien de celles-ci. Nous acquérons un matériel de lavage autonome à haute pression qui permettra de réaliser des nettoyages plus fréquents et plus complets des colonnes et des dalles des PAV.

Afin de diminuer les taux de refus et augmenter les performances de tri, nous réaliserons plusieurs campagnes d'affichage dans les vitrines des PAV, ciblées sur les erreurs les plus fréquemment constatées.

Nous étudierons également la faisabilité technique et les im-

Ill. 6 : Le tri des emballages ménagers en apport volontaire



pacts financiers qui découleraient d'une modification des flux de collecte sélective. ♦

Les tableaux 3 et 4 présentent l'évolution des dépenses et des recettes liées à la collecte sélective au PAV.

Tabl. 3 : Évolution des dépenses de gestion du tri en PAV

Dépenses	2003	2004
Collecte	55 701 €	94 800 €
Transport Traitement	79 361 €	83 385 €
Total	135 062 €	178 185 €
Total à la tonne	89,44 €	114,81 €
Total par habitant	4,94 €	6,52 €

L'augmentation importante des dépenses de collecte est due à l'augmentation des tonnages et majoritairement à une augmentation des prix de collecte des PAV.

Tabl. 4 : Évolution des recettes issues du tri en PAV

Recettes	2003	2004
Eco-Emballage	33 611 €	71 947 €
Filières	47 987 €	50 755 €
Total	81 598 €	122 703 €
Total par habitant	2,98 €	4,50 €

La forte progression des versements d'Eco-Emballages s'explique par le paiement, en 2004, du liquidatif 2004 augmenté du liquidatif 2003 qui ne nous avait pas été versé suite à un litige entre le SYMOVE et Eco-Emballages. Le différentiel est d'environ 20 000 €.

Remarque : Le SYMOVE touche directement, des filières et d'Eco-emballage, les recettes qui nous reviennent. Les tableaux 3 et 4 ne prennent pas en compte la déduction des sommes que nous lui devons pour son exercice de la compétence traitement des déchets.

## La collecte sélective des déchets verts

### Organisation de la collecte

Les déchets verts représentent l'ensemble des déchets de jardin : tontes, tailles, feuilles, fleurs fanées, etc. (Ill. 7&8). En sont exclus tous les produits issus de la préparation des repas comme les épluchures par exemple.

La collecte des déchets verts a lieu, sur toutes les communes du Plateau Picard, une fois par semaine du début du mois d'avril à la fin du mois de novembre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents. Ces sacs sont fournis gratuitement par la collectivité et réutilisables. Ils sont marqués au nom de la Communauté de Communes du Plateau Picard. Les usagers ne peuvent pas présenter plus de cinq de ces sacs à chaque collecte.

En dehors de la campagne de collecte les habitants doivent les déposer en déchetterie.

### Évolution des quantités de déchets collectés

Le graphique n°6 expose l'évolution des quantités de déchets verts collectés en porte à porte depuis la mise en place du service en 2002.

En 2004, l'augmentation des quantités de déchets verts collectés en porte à porte a été très forte.

Cela est dû à plusieurs facteurs :

- ▶ Une pluviométrie exceptionnelle qui a eu pour effet de relancer la pousse des gazons au mois de juillet ;
- ▶ Un service utilisé par de plus en plus d'usagers ;
- ▶ Une dérive du nombre de sacs présentés à chaque collecte.



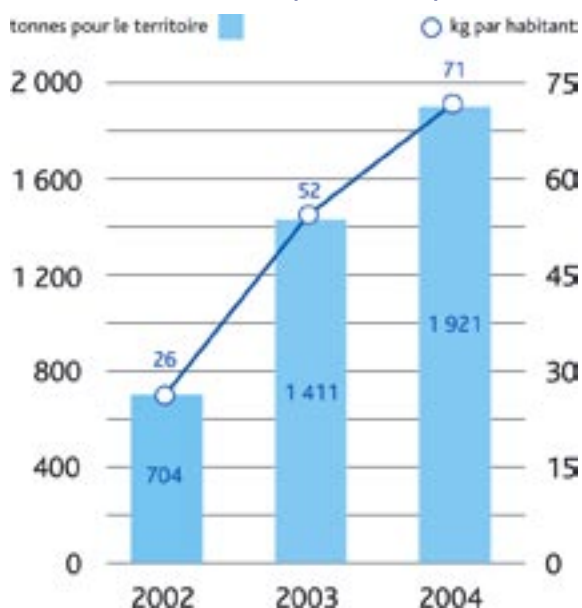
Ill. 7 : Un habitant du Plateau Picard dépose 71 kg de déchets verts à sa porte en 8 mois

### Perspectives

En 2005, nos efforts se porteront sur la réduction de ce poste de dépense. Les usagers du service seront fortement invités à utiliser les déchetteries plutôt que la collecte en porte à porte.

Nous reviendrons par exemple sur l'application de la règle des 5 sacs maximum par foyer et par collecte hebdomadaire. Des autocollants expliquant les raisons de la non collecte de certains sacs seront systématiquement apposés sur les sacs refusés. ♦

Graphe 6 : Évolution de la quantité de déchets verts collectés en porte à porte



## Aspects financiers

Le tableau 5 présente l'évolution des coûts d'élimination des déchets verts collectés en porte à porte sur les deux dernières années.

Dépenses	2003	2004
Collecte	89 384 €	149 830 €
Transport Traitement	34 024 €	46 308 €
Total	123 408 €	196 138 €
Total à la tonne	87,46 €	102,10 €
Total par habitant	4,52 €	7,19 €

Tabl. 5 : Évolution des coûts de gestion des déchets verts collectés en porte à porte.

On constate que les dépenses de collecte ont subi une plus forte augmentation (+ 41%) que celles de traitement (+ 27%). Les explications sont d'une part que la formule de calcul des coûts de collecte est défavorable au dessus de 1500 tonnes collectées par an et d'autre part, la formule de révision des prix de collecte des déchets vers est indexée sur le prix des matières premières qui ont subi de fortes hausses en 2004 (principalement le pétrole).

Ill. 8 : Sur le Plateau Picard, les déchets verts sont valorisés par compostage.



## La collecte en déchetterie

### Généralités et organisation de la collecte

Les déchetteries sont des équipements qui offrent aux habitants du Plateau Picard une solution pour se débarrasser des objets non pris en charge lors des autres collectes.

Les usagers effectuent, chez eux, un pré-tri entre les différents matériaux et les apportent par leurs propres moyens pour les répartir dans les différentes bennes en déchetterie.

### Description et fonctionnement des déchetteries

#### Déchetteries principales

Situés sur les communes de Saint-Just-en-Chaussée et Maignelay-Montigny, ces équipements sont pourvus de quais de déchargement, d'un local pour stocker les *Déchets Dangereux des Ménages* et d'un pont bascule. Elles accueillent, sous certaines conditions, les déchets des artisans.

#### Déchetteries simplifiées

Situés sur les communes de Bulles (2003) et La Neuville-Roy (2005), ces équipements sont des plates-formes sans quai de déchargement et sont par conséquent équipés de bennes de moindre hauteur permettant le remplissage par les côtés. Les déchetteries simplifiées ne sont pas équipées de pont bascule et n'accueillent pas les *Déchets Dangereux des Ménages*. Les déchets des artisans ne sont pas acceptés.

La Communauté de Communes du Plateau Picard a également signé une convention financière avec la Communauté de Communes de La Brèche et la Noye. Elle permet, principalement aux habitants de Gannes, Quinquempoix et Wavignies, l'accès à la déchetterie simplifiée



Tabl. 6 : Évolution des quantités (tonnes)  
de déchets collectés par déchetterie

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maignelay-Montigny	1 560	2 030	2 252	2 576	2 899	2 918
Saint-Just-en-Chaussée	Déchetterie non ouverte		690	2 602	2 737	3 292
Bulles	Déchetterie non ouverte				182	376
Ansauvillers	Pas de convention d'accès				107	109
<b>Total</b>	<b>1 560</b>	<b>2 030</b>	<b>2 942</b>	<b>5 178</b>	<b>5 925</b>	<b>6 695</b>
Kg/an/hab	57	74	108	190	217	245

située sur la commune d'Ansauvillers (hors de notre périmètre). Cette déchetterie est, pour les habitants de ces communes beaucoup plus proche que les nôtres.

Les modalités de fonctionnement des déchetteries sont reprises dans l'arrêté n° 03/38 du 12 décembre 2003 réglementant l'utilisation des déchetteries. Ce règlement est disponible sur simple demande écrite auprès des services de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

### Les déchetteries en chiffres

Depuis leurs ouvertures, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre d'usager et des quan-

tités de déchets toujours plus importants. Ce sont des équipements très bien identifiés par la population, ce qui démontre leur intérêt indéniable dans notre politique de gestion des déchets.

Les discours des usagers rencontrés sur les sites font état d'une prise de conscience des habitants pour la préservation de la qualité de leur environnement et pour la maîtrise des coûts qui passe par une gestion responsable de leurs déchets.

Avec 245 kg par habitant des matériaux collectés en 2004 la Communauté de Communes du Plateau Picard se situe au-dessus de la moyenne régionale pour ces équipements estimés à 136 kg/an/habitant (source ADEME, enquête déchette-

Tabl. 7 : Répartition des quantités collectées en 2004 en déchetterie par matériau

	Maignelay Montigny	Saint-Just en-Chaussée	Bulles	Ansauvillers	TOTAL	Pourcentage
Tout Venant (non-valorisé)	772	838	125	38	1 773	26 %
Gravats	1 052	1 212	115	40	2 419	36 %
Déchets verts	666	792	100	20	1 578	24 %
Ferrailles	310	321	29	11	671	10 %
Cartons	67	90	7		164	2 %
Huiles	10	8			18	infime
Batteries	15	9			24	infime
Pneus	11	10			21	infime
DMS	16	12			28	infime
<b>Total</b>	<b>2 918</b>	<b>3 292</b>	<b>374</b>	<b>109</b>	<b>6 695</b>	<b>100 %</b>

ries 2001). Notons toutefois une réduction de l'activité de la déchetterie à Maignelay-Montigny entre octobre et décembre. Cette réduction s'explique par les perturbations dues aux travaux d'extension de l'équipement. Les tableaux 6 et 7 détaillent les tonnages collectés et leur évolution annuelle.

Tout venant mis à part, les gravats, les déchets verts, les ferrailles, les cartons, les huiles, les batteries, les pneus et les *Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)* collectés en déchetterie sont orientés vers des filières de valorisation spécifiques (matière ou énergétique) ce qui représente 70% des tonnages collectés.



Ill. 9 : Les déchetteries, des équipements très prisés des habitants

### Perspectives

En 2005, la construction de la déchetterie simplifiée à La Neuville-Roy parachevera notre réseau mettant alors tous les habitants du Plateau Picard à moins de 10 minutes d'une déchetterie (Ill. 9). Nous programmons aussi, l'acquisition d'un broyeur de déchets verts qui permettra de réduire les dépenses. ♦

## Aspects financiers

Tabl. 9 : Présentation des postes de dépenses par déchetterie

Dépenses	Personnel et divers	Location benne & collecte	Traitement	Total	Total/tonne	Total/habitant desservi
Saint-Just-en-Chaussée	36 988 €	50 286 €	79 130 €	166 404 €	50,54 €	13,58 €
Maignelay-Montigny	35 644 €	49 512 €	73 426 €	158 582 €	54,34 €	14,86 €
Bulles	11 379 €	16 213 €	9 852 €	37 444 €	100 €	17,16 €
Ansauvillers		2 695 €	2 857 €	5 652 €	51,8 €	3,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>84 011 €</b>	<b>118 706 €</b>	<b>165 264 €</b>	<b>368 082 €</b>	<b>54,97 €</b>	<b>13,48 €</b>

Tabl. 10 : Présentation des postes de recettes par déchetterie

Recettes	Ferrailles	Artisans	Total	Recettes/habitant
Saint-Just-en-Chaussée	8 600 €	1 432 €	10 032 €	
Maignelay-Montigny	8 261 €	2 010 €	10 271 €	
Bulles	400 €		400 €	
Ansauvillers	Déduits directement de notre participation			
<b>TOTAL</b>	<b>17 261 €</b>	<b>3 442 €</b>	<b>20 703 €</b>	<b>0,76 €</b>



# Bilan de l'utilisation des compacteurs

## Description et contexte

Le déchetteries sont très bien identifiées par la population qui les fréquentent de façon assidue (18 600 visites en 2002 sur la déchetterie de Maignelay-Montigny et 16 800 visites en 2002 sur la déchetterie de Saint-Just-en-Chaussée).

La contre partie de cet engouement est une difficulté à faire face, en terme de capacité d'absorption, aux dépôts de déchets. Des rotations de bennes ont lieu quotidiennement, y compris le samedi.

Ceci engendre plusieurs effets négatifs :

- ▶ Un problème d'organisation et de sécurité car les enlèvements dans les études de faisabilité étaient prévus aux heures de fermeture au public. Aujourd'hui, les enlèvements ont lieu toute la journée. Cela crée un risque pour les usagers qui emprunte les mêmes voies d'accès ;
- ▶ En fonction de l'éloignement du site de traitement, lorsqu'une benne est évacuée, les usagers ne peuvent plus déposer de matériau jusqu'au retour de la benne.
- ▶ L'augmentation du nombre de rotation de bennes entraîne une augmentation importante du coût de gestion des déchetteries et une augmentation du nombre de poids lourd en circulation dans les bourg



Ill. 10 : Compacter permet d'augmenter de 66% la capacité d'une benne.

d'implantation des déchetteries et sur les routes du Plateau Picard.

La Communauté de Communes a donc investit dans des compacteurs pour réduire ces effets et augmenter la sécurité des équipements.

Les engins sont constitués d'un rouleau denté de 2 tonnes monté sur un bras articulé qui permet de compacter directement à l'intérieur des bennes par un jeu de va-et-vient du rouleau qui écrase et déchiquette les matériaux. Pour faciliter les déplacements et la manutention, le rouleau compacteur est monté sur un châssis motorisé.

Pour chaque compactage de benne, le compacteur est amené devant celle-ci. La stabilité est assurée par des bras qui sont situés sous la benne et le rouleau est placé dans la benne. L'agent fait effectuer au rouleau plusieurs allers et retours afin de comprimer et écraser les matériaux (Ill. 8).

Ce système de compacteur automoteur était innovant et Le Plateau Picard fut la première collectivité du Nord de la France à acquérir ce matériel. Le tableau 11 expose le taux de compaction obtenu.

Tabl. 11 : Bilan technique des compacteurs

	2003			2004				
	Tonnage	Nb rotation	Poids moyen/benne (tonnes)	Tonnage	Nb rotation	Variation du nb de rotations	Poids moyen/benne (tonnes)	Variation du poids moyen/benne
Tout venant	1 668	420	3,97	1 610	306	-27%	5,26	+32%
Déchets verts	1 295	313	4,14	1 439	210	-33%	6,85	+66%
Cartons	151	166	0,91	152	75	-55%	2,03	+124%
Ferrailles	593	161	3,68	622	122	-24%	5,10	+38%

Tabl. 12&13 : Calcul des rejets évités par l'utilisation du compactage

Nb de rotation évitées	Nb moyen de benne par rotation	Nb de camions évités par an	Km AR (déchetterie-site de traitement)	Km par an
371	1,5	247	100	24 700

		Rejets évités (kg)
Gasoil	24 700 km x 30 l	7 410 l de gasoil
CO <sub>2</sub>	24 700 km x 1005,4 g	24 833 kg de CO <sub>2</sub>
NOx	24 700 km x 14,8 g	365,6 kg de NOx
Particules	24 700 km x 1,4 g	34,5 kg de particules

### Intérêt environnemental des compacteurs

Un camion consomme en moyenne 30 l de gasoil pour effectuer 100 km. Il rejette alors 100,5 kg de CO<sub>2</sub>, 1,48 kg de NOx et 140 g de particules (source ADEME).

Le tableau 12, détaillent les calculs des quantités de rejets évités annuellement par l'utilisation du compactage des déchets avant enlèvement des bennes. ♦

### Bilan du CET 3

#### Contexte

Lors du dernier appel d'offres de prestation de location, transport et traitement des matériaux issus des déchetteries, les prix proposés par les candidats, même après négociation, étaient très élevés au regard de ceux jusqu'alors pratiqués.

L'exemple des gravats était le plus significatif. Les prix de rotation de benne étaient multipliés par 18 (de 4,34 €HT/tonne à 80 € HT/tonne) et les prix de traitement par 2,5 (de 4,5 €HT/tonne à 11,45 €HT/tonne). Nous avons donc recherché des solutions spécifiques aux gravats.

La Communauté de Communes du Plateau Picard est propriétaire sur le territoire de la commune de Maignelay-Montigny d'un terrain anciennement exploité pour l'extraction de la craie. Cette exploitation a laissé une saignée importante qui défigure le paysage.

Nous avons en projet de réaménager ce site car il fait partie d'une réflexion pour la création d'un chemin de randonnée. Le réaménagement nécessite en préalable de combler l'excavation. Ainsi, nous avons imaginé, afin de réduire fortement les coûts de transport et de traitement des gravats, de venir y déposer l'ensemble des gravats, et uniquement ceux-ci, collectés sur nos déchetteries.

#### Aspects financiers

Tabl. 13 : Économies réalisées sur le transport de matériaux collectés en déchetteries

	Avec compacteur (réel)	Sans compacteur (simulation)
Nombre de rotations	713	1 083
Dépense	63 784 €	91 788 €

L'utilisation de compacteurs sur les déchetteries permet d'économiser 34% de rotations de bennes. Cela entraîne une réduction de 30% des dépenses soit environ 27 993 €

Tabl. 14 : Origine des dépôts sur le site de stockage des gravats

Déchetteries	Nombre d'apports	Tonnages	Poids moyen/apport
Saint-Just-en-Chaussée	89	1 171	13,51
Maignelay-Montigny	94	1 052	11,19
Bulles	16	115	7,18
<b>TOTAL</b>	<b>199</b>	<b>2 338</b>	<b>11,74</b>

La réglementation n'impose aucune mesure préparatoire à l'exploitation d'un stockage des gravats. Néanmoins, nous avons décidé de confier à un bureau d'études, l'examen de la faisabilité technique et environnementale de notre projet et plusieurs autres études de sol pour connaître la perméabilité de celui-ci et la profondeur de la nappe. Aucune contre-indication n'a été décelée.

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté municipal en date du 5 décembre 2003 et les modalités de fonctionnement du site de stockage des gravats sont régies par l'arrêté n° 04/06 du 19 avril 2004.

### Données techniques

La capacité de stockage de gravats sur ce site a été évaluée à environ 18 000 m<sup>3</sup> ce qui, en fonction de notre production estimée entre 2 000 et 3 000 m<sup>3</sup> de gravats par an, porte la durée d'exploitation à un maximum de 9 ans.

Ill. 11 : La collecte des encombrants, un service sur rendez-vous à domicile



En 2004, notre prestataire y a effectué 199 apports. Cela représente quelques 2 338 tonnes en provenance des déchetteries de la Communauté de Communes. L'origine des apports par déchetterie est détaillée dans le tableau n° 14. ♦

## La collecte des encombrants

### Organisation de la collecte

Les encombrants sont les meubles, les appareils électroménagers lourds, les vélos et d'une manière générale tout objet ne rentrant pas dans un sac de 120 litres.

Depuis novembre 2001, ils ne sont plus collectés en porte à porte. Deux alternatives sont proposées :

- ▶ Inciter les usagers à se rendre dans les déchetteries pour se débarrasser de leurs encombrants.
- ▶ À défaut, proposer aux usagers de faire appel à la Recyclerie du Plateau Picard, association d'insertion dont l'activité est la remise en état pour une commercialisation à moindre coût des meubles, électroménagers, vélos, etc (Ill. 11).

### Quantités de déchets collectés en déchetteries

1 773 tonnes d'encombrants et de tout-venant ont été collectées en déchetterie au cours de l'année 2004.

### La Recyclerie

En 2004, l'association *La Recyclerie du Plateau Picard* a honoré 688 rendez-vous chez les particuliers et collecté quelque 128,2 tonnes d'objets encombrants à domicile et 36,9 tonnes d'objets récupérés sur les déchetteries (quantités similaires à 2003) dont :

- ▶ Quantité de ferrailles (valorisées) : 58 tonnes



▶ Quantité destinée au réemploi (valorisées par la vente en magasin) : 36,4 tonnes

▶ Quantité de *tout-venant* non valorisable : 69,56 tonnes

En définitive, 58% du tonnage d'objets encombrants collectés par *La Recyclerie* est valorisé. ◆

## Communication

La Communauté de Communes réalise, directement ou en partenariat avec *La Recyclerie du Plateau Picard* et le SYMOVE, un nombre important d'actions de sensibilisation du public :

▶ Affichage trimestriel des résultats des performances du tri sélectif dans les vitrines des Points d'Apport Volontaire ;

▶ Communication écrite par voie de presse et du bulletin trimestriel d'information de la Communauté de Communes *Autrement dit* ;

Ill. 12 : Les articles d'*Autrement dit* informent régulièrement les habitants sur le tri et ses résultats



Ill. 13 : Le Trimobile, un outil de communication itinérant

▶ Animation dans les écoles maternelles, primaires et dans les collèges (632 enfants, au cours de 93 demi-journées d'informations, ont été sensibilisés à la gestion raisonnée des déchets) ;

▶ Présence sur les marchés et les brocantes du Trimobile (Ill. 13) du SYMOVE.

## Perspectives

En 2005, nous ciblerons notre communication sur la diminution des erreurs de tri en vue d'améliorer sa qualité, la lutte contre les dépôts sauvages et des informations sur divers dysfonctionnements constatés lors des collectes.

Parallèlement, nous réaliserons une forte campagne de sensibilisation dans les écoles, avec plus de 100 interventions programmées sur les thèmes des déchets, de l'eau, des énergies renouvelables...

Enfin, les travaux du *Pôle social et environnemental* de la Communauté de Communes ont débutés. Ce pôle intégrera notre dispositif de communication comme lieu d'information et d'échanges sur les thématiques l'environnementales les plus diversifiées. ◆

## Les études

Chaque année la Communauté de Communes mène elle-même, ou confie à des bureaux d'études extérieurs, des études visant à amé-

liorer le fonctionnement de son service déchets et ouvrir des services en adéquation avec les demandes des usager.

### Étude pour la mise en place d'une collecte des DASRI pour les patients en auto-médication

En 2004, les services de la Communauté de Communes ont étudié la faisabilité d'un service d'élimination de certains *Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)* pour les patients en auto-médication, à savoir les déchets piquants, coupants ou tranchants.

Les professionnels sont réglementairement très encadrés pour l'élimination des déchets issus de leurs activités. Mais il n'existe actuellement aucune filière fiable pour les DASRI produits par les particuliers en auto-médication à leur domicile. Ces déchets se retrouvent pour la plus grande part dans le circuit classique de collecte des déchets. Cela engendre des risques importants pour le personnel et pour l'environnement.

Nous avons donc engagé une étude de faisabilité technico-économique auprès de l'ensemble des acteurs (association de patients, pharmacies, services de l'État, financeurs, collecteurs...) pour la mise en place, à titre expérimental, d'une filière d'élimination de ces déchets. Si les résultats de cette étude sont concluants, le service pourrait être mis en place au cours de l'année 2005.

### Perspectives

Pour l'année 2005, plusieurs études pour réduire les coûts du service déchets sont d'ores et déjà en projet :



■ Faisabilité de mise en place de la



Ill. 14 : Les DASRI présentent des risques sanitaires lorsqu'ils se retrouvent dans le circuit de collecte traditionnel des déchets ménagers

redevance *incitative* d'enlèvement des ordures ménagères,

- Optimisation de la collecte sélective en Apport volontaire,
- Réflexions sur la pérennisation de la collecte des déchets verts en porte à porte. ◆ ■



# Synthèse technique et financière sur les différentes collectes

Le graphique n°7 présente la répartition quantitative des différents flux de déchets collectés sélectivement.

Le tableau n°15 reprend synthétiquement toutes les données financières des différents postes de gestion des déchets ménagers exposés dans les chapitres précédents de ce rapport.

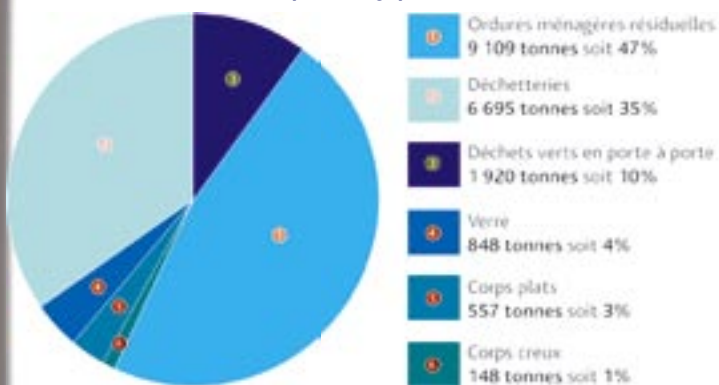
Le graphique n°8 représente la part du coût de chaque filière dans le budget du service de gestion des déchets ménagers. Les déchets ménagers résiduels représentent 62% du coût total des prestations de service pour 46% du gisement. L'ensemble

des collectes sélectives représentent 54% du gisement de déchets collectés ce qui correspond à seulement 38% du montant total des dépenses liées aux prestations de service.

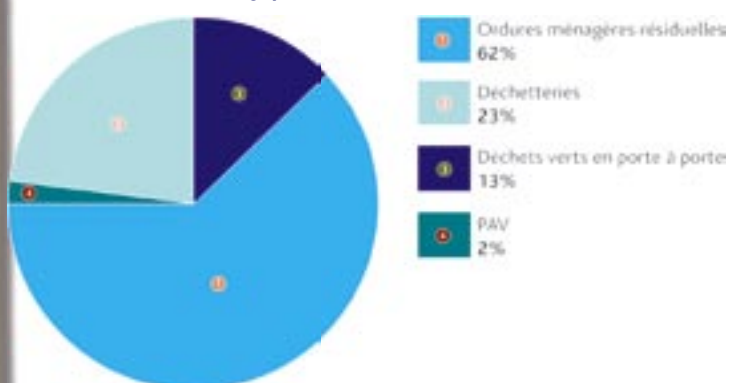
Ainsi, les ordures ménagères résiduelles continuent de représenter la part la plus importante des coûts d'élimination et ce malgré la stabilisation de ces tonnages. Les déchetteries, malgré des coûts de personnel, coûtent beaucoup moins cher en proportion des tonnages collectés. La preuve est donc faite de l'intérêt indéniable de ces équipements dans notre politique de gestion des déchets.

C'est donc la part des ordures ménagères résiduelles que nous devons réduire davantage en incitant les usagers à trier leurs déchets et agir principalement sur les non-triers qui sont encore trop nombreux.

Graph 7 : Répartition des quantités collectées par type de déchets



Graph 8 : Répartition des coûts par type de déchets



## Conclusion

L'analyse des éléments financiers démontre à elle seule tout l'intérêt de trier et de collecter sélectivement les déchets en fonction de leur nature. Nous pouvons donc affirmer que le choix d'orienter notre politique de gestion des déchets vers le tri et le recyclage était le bon et que le tri, malgré la multiplication des services à la population, ne coûte pas plus cher à la collectivité.

## Conclusions et perspectives

La mise en œuvre de l'ensemble de ces opérations conjuguée à la prise de conscience et aux efforts de la population ont permis à notre col-

Tabl. 15 : Présentation des dépenses et des recettes des différentes filières (collecte, transfert et traitement) de gestion des déchets pour l'année 2004

	Collecte Transport		Transfert Traitement		Recettes €TTC/t	Total		
	Global (euros)	€TTC/t €TTC/hab	Global (euros)	€TTC/t €TTC/hab		Global (euros)	€TTC/t €TTC/hab	% age du coût
Ordures ménagères résiduelles	363 196	39,91 13,30	579 682	63,70 21,23	0,00	942 878	103,61 34,53	62 %
Verre	31 195	39,00 1,14	0,00	0,00	44 663	- 13 468	- 15,90 - 0,49	infime
Corps Creux	20 146	136,41 0,73	38 171	258,47 1,40	28 855	29 462	199,50 1,08	2 %
Corps Plats	14 053	26,80	42 471	81,23	48 851	7 673	13,80 0,28	infime
Déchets Verts en porte à porte	149 830	78,03 5,50	46 308	24,10 1,70	0,00	196 138	102,10 7,20	13 %
Déchetteries (personnel inclus)	202 717	30,27	165 264	24,70 5,95	20 703	347 278	51,90 12,72	23 %
<b>TOTAL</b>	<b>781 137</b>		<b>871 896</b>		<b>143 072</b>	<b>1 509 961</b>	<b>78,73 55,31</b>	<b>100 %</b>

lectivité de voir la part de matériaux collectés en vue de leur valorisation régulièrement augmentée (graphique n°8) depuis 1999. Aujourd'hui, avec un taux de 53 % (49 % en 2004) du poids total de déchets collectés en vue d'une valorisation (hors boues de station d'épuration), la Communauté de Communes du Plateau Picard a dépassé les objectifs fixés dans la circulaire *Voynet* de 1998.

Sur le plan financier, pour 2005, il faut d'ores et déjà prendre en considération les prévisions pessimistes du marché du pétrole.

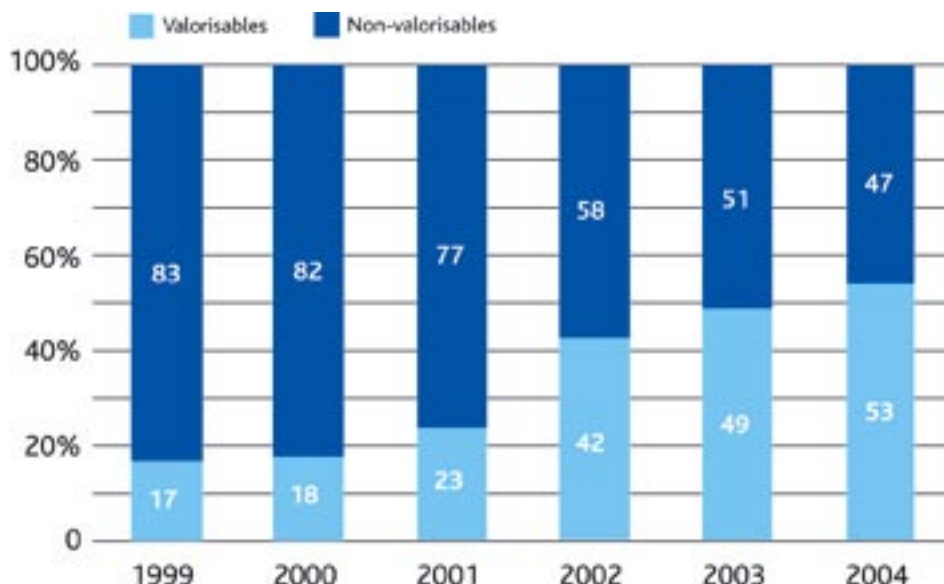
Bien au-delà de l'aspect purement réglementaire, le graphique n°10, présentant l'évolution des coûts de gestion des déchets au cours des 7 dernières années, permet de démontrer que le choix d'orienter notre

politique de gestion des déchets vers le tri et le recyclage était le bon.

En définitive, faire du tri et de la collecte sélective, malgré la mise en place d'une offre de services à la population plus étoffée, ne coûte pas plus cher à la collectivité.

Le graphe n°10 simule ce que serait l'évolution des coûts de gestion

Graph 9 : Évolution du taux de collecte des déchets ménagers en vue d'une valorisation



des déchets ménagers et assimilés si la Communauté de Communes n'avait pas mis des collectes sélectives en place.

La courbe *avec collecte sélective* représente le coût actuel d'élimination de nos déchets. Ce coût comprend les collectes et les traitements sélectifs liés aux déchets verts en porte à porte, aux points d'apport volontaire, aux déchetteries avec leurs frais de personnel inclus et aux ordures ménagères résiduelles.

La courbe *sans collecte sélective* est une projection du coût de collecte et de traitement par mise en décharge de la totalité des déchets produits, à tonnage équivalent.

Aujourd'hui, même si le pari n'était pas aisé, le choix du tri des déchets ménagers et de leur recyclage s'avère incontestablement avoir été le bon. Chaque nouvel appel d'offres pour un marché de service entraîne une augmentation des coûts et par voie de conséquence du budget. Mais cette augmentation reste raisonnable en comparaison de ce qu'auraient pu être les coûts liés à la gestion

des déchets sans collecte et traitement sélectif des déchets.

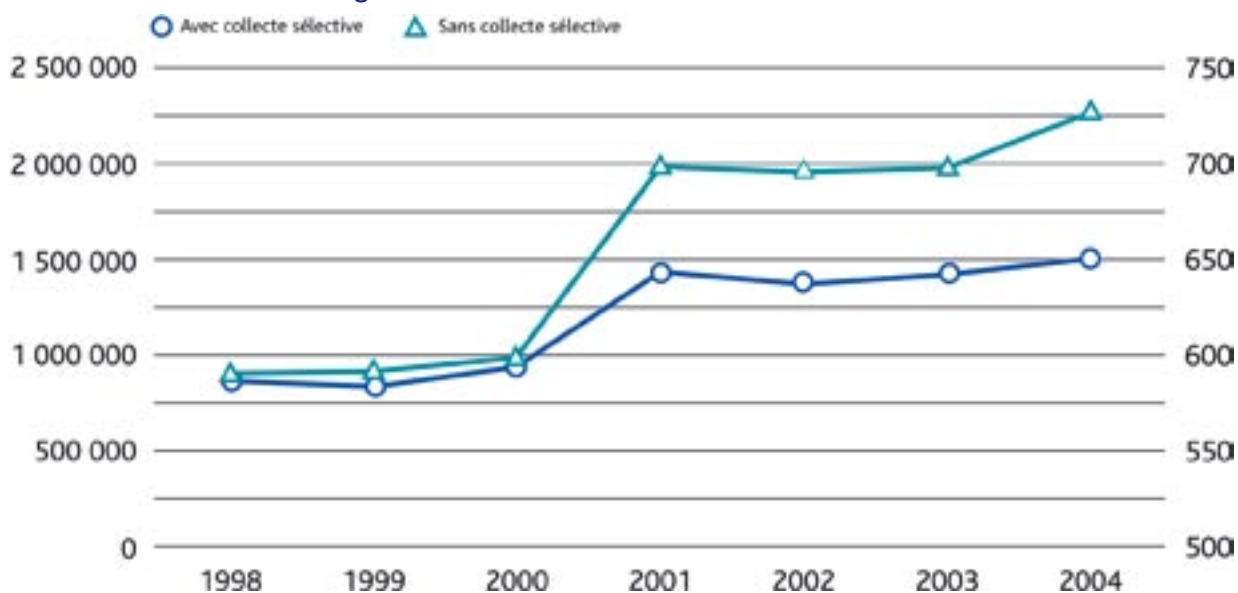
### Perspectives 2005

Les objectifs des années à venir sont l'optimisation des services existants plus que la mise en place de nouveaux services. Un effort particulier sera porté sur la communication afin de maintenir la mobilisation et l'implication de la population dans le tri de ses déchets.

On peut notamment noter pour l'année 2005 la mise en chantier des opérations suivantes :

- ▶ Acquisition d'un matériel de lavage à haute pression ;
- ▶ Acquisition d'un broyeur de déchets verts ;
- ▶ Mise en chantier de la déchetterie simplifiée de La Neuville-Roy ;
- ▶ Réflexion sur la modification du mode de financement du service déchets ;
- ▶ Réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets. ◆ ■

Graph 10 : Courbes comparatives d'évolution des coûts d'élimination des déchets ménagers et assimilés avec et sans collecte sélective



# Les investissements : description technique et financière

## Construction du Pôle social et Environnemental

### Descriptif du projet

La Communauté de Communes du Plateau Picard construit un *Pôle social et environnemental* (Ill. 15) afin de répondre à deux objectifs précis :

- ▶ Se doter d'un espace permettant à la fois l'organisation de manifestations communautaires dans un lieu communautaire et offrant à la population du Plateau Picard un lieu où seront disponibles les informations qui l'intéresse : social, gestion de l'eau, des déchets, énergies...
- ▶ Renforcer encore notre partenariat avec l'association *La Recyclerie du Plateau Picard* en lui mettant à disposition un espace qui lui permette d'accueillir dans des conditions plus favorables les clients de son magasin. ♦

Ill. 15 : Le chantier du Pôle social et environnemental



### Plan de financement

- ▶ Coût total de l'opération : 307 000 € TTC
- ▶ Subvention Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et Région Picardie : 106 641 €
- ▶ Subvention État : 20 976 €

## Extension de la déchetterie à Maignelay-Montigny

### Descriptif du projet

Sur la déchetterie de Maignelay-Montigny, nous étions confronté à un problème pour deux fonctions : le stockage des objets encombrants valorisables et le stockage des Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Nous avons donc programmé des travaux d'extension visant à prolonger le quai existant pour créer une zone de stockage des objets encombrants valorisables déposés par les usagers pour *La Recyclerie du Plateau Picard*. Cette zone sera couverte. L'espace sous cette zone servira pour étendre le local de stockage de Déchets Ménagers Spéciaux existant qui était trop exiguë.

### Plan de financement

- ▶ Coût total de l'opération : 167 345 € TTC
- ▶ Subvention État : 30 800 €
- ▶ Subvention ADEME-Région : 32 000 €
- ▶ Subvention Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) : 24 000 €



## Lancement d'une opération de tri des papiers dans les administrations

L'objectif de cette opération est d'inciter les administrations à se montrer exemplaire en effectuant le tri des papiers de bureau qui se retrouvent trop souvent dans les ordures ménagères résiduelles.

Nous avons distribué à toutes les administrations volontaires (mairies, écoles, postes, ...), soit environ 350, des contenants en cartons à l'aide desquels ils peuvent aisément, à chaque poste de travail, faire le tri des papiers (Ill. 15). On estime actuellement à environ 2 tonnes par mois les quantités de papiers qui prennent dorénavant le chemin du recyclage. ◆



Ill. 16 : Boîte de collecte des papiers dans les administrations

## Mis en service des compacteurs mobiles sur les déchetteries

### Descriptif

Se reporter à la partie traitant des compacteurs de déchets (page 19).

### Plan de financement

- ▶ Coût total de l'opération : 107 814 € TTC
- ▶ Aucune subvention
- ▶ Temps de retour sur investissement estimé à 6 ans ◆

## Ouverture d'un site de stockage des gravats collectés sur les déchetteries

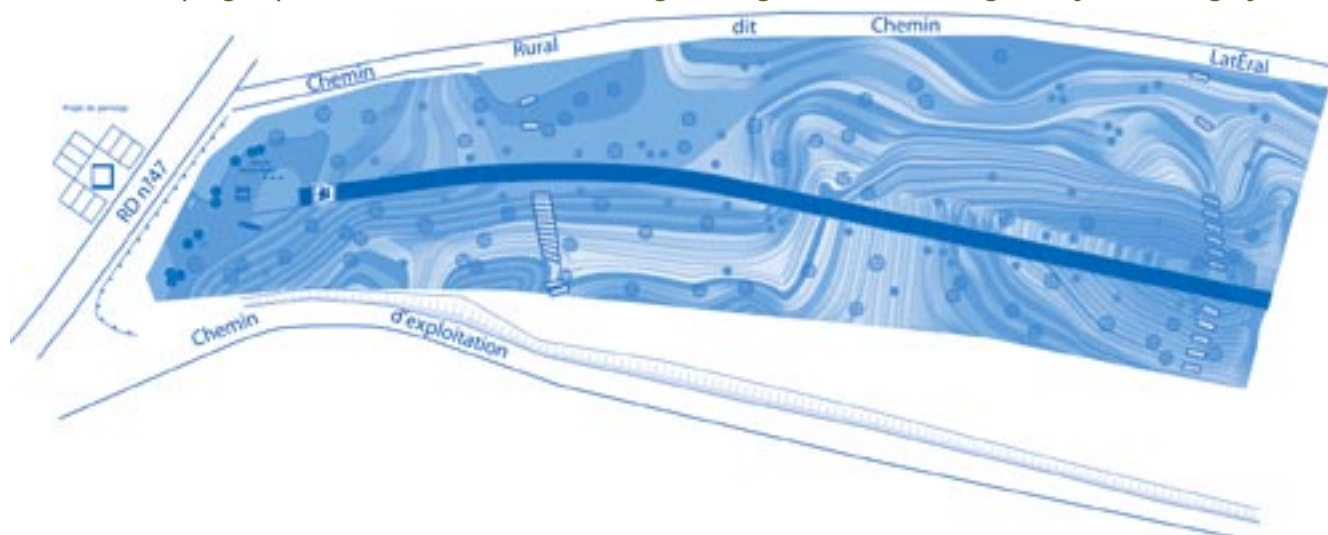
### Descriptif

Se reporter à la partie traitant du site de stockage des gravats (page 20).

### Plan de financement de l'étude de faisabilité

- ▶ Coût total de l'opération : 10 793 € TTC
- ▶ Subvention ADEME-Région : 4 505 € ◆ ■

Ill. 17 : Topographie du site de stockage de gravats à Maignelay-Montigny



# **A**nnexe

## Délibérations et décisions du Président dans le domaine des déchets ménagers

Référence	Type de délibération	Libellé
2004.B.01.02	Bureau	Marché de travaux pour la réalisation d'un magasin-atelier à Saint Just-en-Chaussée, abritant les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard (opération d'investissement n° 40). Autorisation de signature
2004.B.01.03	Bureau	Schéma de cohérence territoriale pour l'implantation de parcs d'éoliennes génératrices d'électricité ; plan de financement prévisionnel ; demandes de subventions à la région Picardie et à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)
2004.B.01.04	Bureau	Modification du plan de financement de l'opération d'investissement n° 40 (construction d'un bâtiment pour accueillir les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard) ; renouvellement des demandes de subventions à la Région Picardie et à l'ADEME
2004.B.02.01	Bureau	Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny (autorisation de programme n° 5, opération d'investissement n° 51) ; demandes de subventions à la Région Picardie, à l'Agence de l'Eau et à l'Etat
2004.B.02.02	Bureau	Modification du plan de financement de l'opération d'investissement n° 40 (construction d'un bâtiment pour accueillir les activités de l'association La Recyclerie du Plateau Picard) ; renouvellement des demandes de subventions à la Région Picardie et à l'ADEME
2004.B.03.02	Bureau	Avenants aux marchés de travaux de construction d'un bâtiment pour le «pôle social et environnemental», mis partiellement à la disposition de l'association «La Recyclerie du Plateau Picard» (opération d'investissement n° 40)
2004.B.03.04	Bureau	Reconduction du marché du 1er octobre 2003 avec l'entreprise Gurdebeke SA, pour le tri des emballages, journaux et revues, issus de la collecte sélective des déchets ménagers par apport volontaires des habitants
2004.B.03.05	Bureau	Reconduction du marché du 1er octobre 2003 avec l'entreprise Gurdebeke SA, pour la collecte et le transport des emballages, journaux et revues collectés par apport volontaire des habitants
2004.B.03.06	Bureau	Modification du tarif de la «redevance déchetterie» applicable aux commerçants et artisans
2004.B.04.02	Bureau	Extension de la déchetterie de Maignelay-Montigny (opération n° 51) ; demande de subvention à la Région Picardie et à l'ADEME

Référence	Type de délibération	Libellé
2004.B.04.03	Bureau	Modification du plan de financement prévisionnel du projet de déchetterie simplifiée à La Neuville Roy (opération n° 56) et demande de subvention à la Région Picardie au titre du FRDL 2004
2004.B.06.01	Bureau	Reconduction d'un marché de service du 7 avril 2003 pour la location de bennes, le transport, le traitement et la valorisation des matériaux collectés dans les déchetteries
2004.C.02.02	Conseil	Acquisition d'un terrain communal contigu à la déchetterie de Maignelay-Montigny
2004.C.02.06	Conseil	Convention d'aide financière d'investissement avec l'association La Recyclerie du Plateau picard pour le financement, au titre de l'année 2004, d'une opération en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi
2004.C.03.09	Conseil	Budget 2004 : Présentation, reprise du résultat 2003, vote du budget général, vote du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif, vote du taux de la taxe professionnelle et vote du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
2004.C.06.08	Conseil	Exonération de certains locaux industriels ou commerciaux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2005
2004.D.21	Décision du Président	Marché de travaux avec l'entreprise Didier DEGAUCHY, 44 rue d'En Haut, 60310 Cannectancourt, pour la réalisation d'une déchetterie simplifiée à La Neuville Roy

*Monsieur le Premier Vice-président en charge des déchets et moi-même espérons que la lecture de ce rapport 2004 vous aura apporté des éléments clairs pour comprendre tous les arcanes de la politique de gestion des déchets que la Communauté de Communes du Plateau Picard poursuit depuis 10 ans et poursuivra encore dans les années à venir.*



*Jean Bernard  
Président de la Communauté  
de Communes du Plateau Picard*



*Jean-Louis Hennon  
1<sup>er</sup> Vice-président de la Communauté  
de Communes en charge des déchets ménagers*





# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers (2004)

## Rédaction et infographie

Communauté de Communes du Plateau Picard

## Impression

Polyservices (Beauvais) - 400 exemplaires

## Illustrations

Communauté de Communes du Plateau Picard (Ills. 2, 3, 10, 12 & 16) ; Eco-Emballages (Ill. 5) ; SYMOVE (Ills. 6 & 13) ; Fred Boucher (Ills. 7, 8 & 9) ; Adriana Wattel (Ill. 11) ; F. Darbé pour l'ADEME (Ill. 14) ; La Recyclerie du Plateau Picard (Ill. 15) ; AET Picardie (Ill. 17)

Juin 2005

